

## Yves Michel, nouveau président du Syndicat mixte du bassin de Thau

**LE PREMIER COMITE SYNDICAL ELARGI AUX NOUVELLES INTERCOMMUNALITES MEMBRES DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE THAU S'EST TENU LUNDI 13 FEVRIER 2017 A MARSEILLAN. YVES MICHEL EST ELU PRESIDENT ET FRANCOIS COMMEINHES VICE PRESIDENT.**

36 élus se sont réunis lundi 13 février à la salle Paul Arnaud à Marseillan pour le premier comité syndical élargi aux nouveaux membres du Syndicat mixte du bassin de Thau. Montpellier Méditerranée Métropole et Hérault Méditerranée ont choisi de rejoindre le Syndicat respectivement en juillet et septembre 2016.

L'ordre du jour était dense avec en premier lieu l'élection du président et du 1<sup>er</sup> vice-président de la structure mais également l'adoption de la modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin de Thau et la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

François Commeinhes, soucieux de porter toute son attention à la fusion des deux intercommunalités du territoire de Thau, a choisi de ne pas se représenter à la présidence du Syndicat mixte du bassin de Thau.

Il a apporté tout son soutien à la candidature d'Yves Michel, maire de Marseillan et 3<sup>ème</sup> vice-président de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau qui a été élu président à la majorité. François Commeinhes est élu pour sa part au poste de vice-président.

L'établissement public chargé de veiller à un aménagement durable du territoire, à la protection de ses ressources naturelles, à la préservation de ses activités traditionnelles et à une bonne prise en compte du risque inondation se dote donc d'une nouvelle gouvernance et de nouveaux statuts.

Il conserve l'ensemble de ses compétences et prend la forme d'un syndicat à la carte. Chacun de ses membres choisit d'adhérer ou non aux compétences statutaires.

Pour le Syndicat mixte du bassin de Thau, un temps menacé par la loi Nôtre et la fusion des deux intercommunalités, cette nouvelle gouvernance va faciliter la gestion de l'eau en étendant son périmètre d'actions à la majeure partie du bassin versant.